

Politique / Le MR dénonce l'hyperactivité législative

# La patate chaude...

**L**e gouvernement Picqué III est incapable d'opérer des choix. » Le député MR Olivier de Clippelle cite avec plaisir feu Jacques Simonet pour brocarder a contrario l'empressement soudain de la majorité PS-CDH-Ecolo à faire adopter des textes législatifs avant la dissolution du parlement. Comme un train fou attiré par la banderille des élections régionales du 7 juin.

« Des ordonnances complexes dont le gouvernement n'assurera pas la mise en œuvre », prévient la cheffe de file de l'opposition, Françoise Schepmans. « Ce n'est pas le code civil qu'on modifie, il s'agit d'ordonnances administratives », précise de Clippelle.

Exemples. Une ordonnance sur les sols pollués votée il y a

quinze jours, dont le MR reproche l'approximation, notamment sur l'appréciation de la notion de « risque », et l'absence de programmation budgétaire pour en assurer l'exécution. Une ordonnance sur le droit de préemption, que le MR condamne en ces temps de crise économique et de raréfaction du crédit bancaire. Une ordonnance sur les immeubles inoccupés, dont le notaire Olivier de Clippelle stigmatise l'incompatibilité avec les règlements communaux ainsi que le système de « délation » mis en place par la majorité.

Ajoutons-y des arrêtés du gouvernement sur les mesures à prendre en cas de pics de pollution (même la police s'est déclarée plus que réservée sur leur ap-

plication) ou pour l'aide à l'expansion économique, financièrement sous-alimenté, condamne l'opposition.

La liste est encore longue des projets d'ordonnance que le gouvernement entend faire passer avant la mise en veilleuse du Parlement. Autant de « décisions dont il n'assurera pas les conséquences », dénoncent en chœur Olivier de Clippelle et Françoise Schepmans.

Le syndrome de la « patate chaude », en quelque sorte. « Le gouvernement a été incapable d'opérer des choix pendant quatre ans. Il s'agit maintenant pour se mettre en conformité avec son programme dans la dernière ligne droite », déplore Olivier de Clippelle. ■

FRANCIS DUBOIS